

**PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 NOVEMBRE 2022**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

M. RUEZ Quentin est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2022	2
3. Ouverture de poste 20h agent technique pour 6mois au 01/01/2023 renouvelable	2
4. Décision modificative – créances douteuses	2
5. Modification délibération RIFSEEP	2
6. Édition d'un arrêté pour modification de la contravention déjection canine	2
7. Délibération-convention pour la création et adhésion d'un service commun de contrôle des PEI (poteaux incendie)	3
8. Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (gestion de crise)	3
9. Délibération taxe aménagement (abri de jardin)	3
10. Information du maire et des élus	3
11. Questions diverses	3

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	M. CHAVET Clément
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
Mme COSTA Catherine	Mme ROSERAT Charlène

Étaient absents et excusés

- Mme JACQUET Aurélie (procuration à Audrey CALLY)
- Mme ANTON Dorothee (procuration à Sophie DUPAYRAT)
- Mme ABRAM-PASSOT Evelyne (procuration à Cédric MANCINI)
- M. GOURMAND Johann (procuration à Guy MINASSIAN)

Étaient absents

- M. OTTAVIOLI Hervé

2. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2022

A l'unanimité

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022.

3. Ouverture de poste 20h agent technique pour 6mois au 01/01/2023 renouvelable

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

Monsieur le Maire informe du recrutement d'un nouvel agent technique sur le poste d'un agent indisponible dans le service technique.

Monsieur le maire informe qu'il faut prévoir d'ouvrir un poste d'agent d'entretien sur 20h par semaine, au 1^{er} janvier 2023.

En raison d'un surcroit de travail et pour venir en aide à l'agent technique, Monsieur le maire propose d'ouvrir un poste d'agent technique sur 20h à partir du 1^{er} janvier 2023

Un complément de ces heures serait peut-être envisageable avec la commune de St Nizier.

4. Décision modificative – créances douteuses

Rapporteur : Madame BESSARD, secrétaire générale

A l'unanimité

Explique l'obligation d'ouvrir des crédits au budget pour « créances douteuses, pour la somme de 93,60€.

Un transfert de crédit sera nécessaire en section de fonctionnement.

5. Modification délibération RIFSEEP

Rapporteur : Madame BESSARD, secrétaire générale

A l'unanimité

Explique que les modalités ou retenues pour absences sur la délibération existante, portant sur le régime indemnitaire ne sont pas claires, et qu'il convient de reformuler ces modalités.

Ce point sera revu au prochain conseil municipal.

6. Édition d'un arrêté pour modification de la contravention déjection canine

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un nouvel arrêté, pour contravention déjection canine, sera effectué pour passer cette contravention en 4^{ème} classe, soit 135€ d'amende.

7. Délibération-convention pour la création et adhésion d'un service commun de contrôle des PEI (poteaux incendie)

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

Adhérer au service commun permettant le relevé et le contrôle des poteaux incendie, via la commune de Communes Dombes

-de bénéficier d'un tarif d'environ 13-15€ pour la vérification par poteau.

8. Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (gestion de crise)

Rapporteur : Monsieur le maire

La commune se doit d'avoir un plan de Sauvegarde, en cas de séisme, incendie, accidents...pour accueillir la population.

Une révision de ce plan de Sauvegarde est demandée par les services de la Préfecture.

9. Délibération taxe aménagement (abri de jardin)

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

Demande à revoir la délibération de 2015 sur la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement est maintenue à 4% sur l'ensemble du territoire, et d'exonérer de 50% de la surface des abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

10. Information du maire et des élus

Un point est fait sur :

- l'éclairage public, le bulletin municipal, contrats alarmes, travaux de l'église, travaux de l'assainissement, mise en place d'un conseil municipal jeune, le déroulement du repas des aînés, le financement d'une cabine de consultation, l'étude d'un marché hebdomadaire.

11. Questions diverses

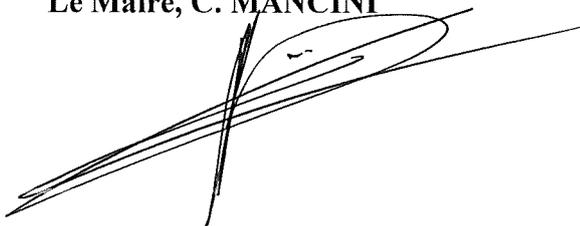
Les vœux de la municipalité se dérouleront le samedi 7 janvier 2023 à 11h à l'Espace du vieux jonc.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 9 janvier à 19h30.

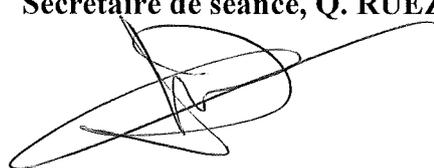
La séance est levée à 21h16

OBSERVATIONS :

A Saint Paul de Varax, le 30 novembre 2022
Le Maire, C. MANCINI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire de séance, Q. RUEZ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, complex loop structure with multiple overlapping lines.